



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 13 avril 2017
CD - SG/URB

**Retrait du rapport-préavis N° 2016/38 « Aéroport régional de Lausanne – La Blécherette –
Réponse à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB) »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le 12 mai 2016, la Municipalité a adopté le rapport-préavis N° 2016/38 répondant à la pétition de l'Association de défense des riverains de la Blécherette (ADRB).

Le 7 juin 2016, réagissant à ce dépôt, M. Hadrien Buclin et crts déposait un postulat intitulé : *« Pour une réduction conséquente des nuisances sonores provoquées par l'aéroport de la Blécherette et des dangers relatifs au trafic aérien en zone urbaine »* demandant des compléments de réponse à apporter au rapport.

Le 14 mars 2017, la Commission n° 14/2016 chargée d'examiner le rapport-préavis et la prise en compte du postulat a refusé la conclusion du rapport et choisi de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Dès lors, la Municipalité vous informe qu'elle préfère retirer le rapport-préavis N° 2016/38 afin d'en compléter les éléments de réponse sur les sujets développés dans le postulat Buclin.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic :
Jean-Yves Pidoux

La secrétaire adjointe :
Sylvie Ecklin



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch